



RCS : TOULOUSE  
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01631  
Numéro SIREN : 413 305 723  
Nom ou dénomination : B. DELON ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2013 sous le numéro de dépôt A2013/007759

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**TOULOUSE**



1672604

**Dénomination :** B. DELON ET ASSOCIES  
**Adresse :** 11 rue Jean Rodier 31400 Toulouse -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1997B01631  
**n° d'identification :** 413 305 723  
**n° de dépôt :** A2013/007759  
**Date du dépôt :** 27/05/2013

**Pièce :** procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du  
29/03/2013 avec effet au 01.10.2012



1672604

Déposé au greffe du tribunal de commerce  
de Toulouse le

27 MAI 2013

7759

enregistré sous le numéro :

N° de gestion :

57 B 1631

## **B. DELON et ASSOCIES**

SA au capital de 120 000 €  
11 rue Jean RODIER  
31400 TOULOUSE

RCS TOULOUSE : B 413 305 723  
Siret: 413 305 723 00012

# **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2013**

L'an deux mille treize,  
et le 29 mars,  
à 18 heures,

Les actionnaires de la société B. DELON et Associés, SA au capital de 120 000 € divisé en 8 000 actions de 15 €, se sont réunis à TOULOUSE (31400), 11 rue Jean RODIER, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du conseil d'administration, par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M Bernard DELON, président du conseil d'administration.

Monsieur Arnaud DELON et Monsieur Jérôme SAVARY titulaires du plus grand nombre de voix, et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Marie José DELON est désignée comme secrétaire.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent 8 000 actions, soit plus du quart des actions composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

BD  
AD JS  
TJD

Monsieur le Président constate que Monsieur Michel AUGE, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué est absent.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- *les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires, et au commissaire aux comptes,*
- *la feuille de présence de l'Assemblée,*
- *les comptes annuels (bilan, compte de résultat et l'annexe, et l'inventaire des valeurs actives et passives de la société) établis au 30 septembre 2012,*
- *le rapport de gestion du Conseil d'Administration,*
- *le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et le rapport spécial sur les opérations visées aux articles L 225-38 et suivants du nouveau code de commerce,*
- *le texte des projets de résolutions,*
- *le tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices,*
- *l'état certifié conforme par le Commissaire aux Comptes du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées,*
- *la liste des Dirigeants et Administrateurs de la société,*
- *la liste des Actionnaires,*

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de gestion du conseil d'administration,*
- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012,*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du nouveau code de commerce; approbation de ces conventions,*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et quitus aux administrateurs,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Renouvellement du mandat des administrateurs,*
- *Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs à donner.*

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil d'Administration sur la situation de la société pendant l'exercice, du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du nouveau code de commerce.

Puis le Président ouvre la discussion.

TJD  
BD  
AS

Après échanges de vues, il met successivement aux voix les résolutions suivantes présentées ou agréées par le Conseil d'Administration.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice couvrant la période du 1<sup>o</sup> Octobre 2011 au 30 septembre 2012 et sur les comptes dudit exercice,
- et la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice écoulé,

approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent et les résultats qu'ils font apparaître.

Elle donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du nouveau code de commerce, approuve purement et simplement lesdites conventions telles qu'elles sont décrites dans ce rapport.

*Chacune desdites conventions, soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'Administrateur intéressé, a été approuvée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que l'exercice social clos le 30 septembre 2012 se traduit par un bénéfice net de 60 199,33 €.

Elle décide d'affecter le résultat en réserve facultative.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

- Exercice 30/09/2011 ..... 40 000 €
- Exercice 30/09/2010 ..... 120 000 €
- Exercice 30/09/2009 ..... néant

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

BD  
AD 55  
TJD

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les mandats de la totalité des administrateurs sont arrivés à expiration, décide de les renouveler pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos 30 septembre 2018.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de **commissaire aux comptes titulaire, la société CABINET AUGE**, société par actions simplifiée au capital social de 43.200 euros, dont le siège social est 16 boulevard Charles de Gaulle – 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE, immatriculée au RCS de RODEZ 318 226 222, représentée par son Président Monsieur Sébastien AUGE, en remplacement de Monsieur Michel AUGE qui fait valoir ses droits à la retraite, pour la durée du mandat de commissaire aux comptes titulaire restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Ce remplacement se fait à compter du début de l'exercice en cours, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès- verbal pour accomplir toutes formalités légales de publicité.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*



L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal signé après lecture par les membres du bureau.

**LES SCRUTATEURS**

Two handwritten signatures in black ink, one above the other, corresponding to the scrutateurs.

**LE PRESIDENT**

A handwritten signature in black ink, corresponding to the president.

**LE SECRETAIRE**

A handwritten signature in black ink, corresponding to the secretary.

Handwritten initials in black ink, possibly 'TJD'.

Handwritten initials in black ink, possibly 'PD'.